sciencespo.aix
Le Directeur

ARRÊTÉ N° 2024 – 25

COMPOSITION DU CONSEL D'ADMNISTRATION – COLLEGES DES ETUDIANTS

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2024-15 relatif à la composition du comité consultatif électoral ;
Vu l'arrêté 2024-16 relatif à l'organisation et organisation des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2024-19 relatif à la composition du bureau de vote ;
Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du scrutin du 2 octobre 2024 et la proclamation des résultats du 3 octobre 2024 pour chacun des collèges ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants étudiants au Conseil d'administration

Collège 1 :

Solidarité.e.s	DEROUBAIX Candice
Solidarité.e.s	PRÉVOT Rémi
Voix étudiante	ROGRON Samuel

Collège 2 :

Solidarité étudiante	MEURIN César
Solidarité étudiante	ABDELMAHMOUD Anaïs
Assembl'Aix	PLA Thibault

Collège 3 :

Solidarité étudiante	MORCOS Waguih
Solidarité étudiante	RUBON Louna
Union pour les étudiants	Souliman SOUDANI

Article 2 : La durée du mandat des représentants des étudiants élus est d'un an.

Article 3 : La secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 octobre 2024

Rostane MEHDI
Professeur des Universités,
Directeur.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 08/10/2024

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 10/10/2024